

2008/200 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2008 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des Arts et Métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la Fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à M. le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le Budget Primitif 2008 accompagné du rapport et de la délibération, approuvés par la Commission Administrative de la Fondation Claude Martin doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

1 – Budget Primitif 2008 :

Les principales masses budgétaires se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	709 000,00 €
Recettes	709 000,00 €.

Section d'investissement :

Dépenses	248 014,46 €
Recettes	248 014,46 €

soit un budget globalement équilibré à 957 014,46 €.

Pour mémoire, le budget précédent s'équilibrait à 1 137 471,21 € décomposé en :

➤ Section de fonctionnement	674 000,00 €
➤ Section d'investissement	463 721,21 €.

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2008 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale, Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

Le Budget Primitif pour l'exercice 2008 de la Fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM